



## PROCES-VERBAL

### DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

—————  
**Réunion du 3 juin 2019**  
**à l'Hôtel du Département à STRASBOURG**  
—————

La séance est ouverte à 10 H 39 sous la présidence de M. Bernard FISCHER, Premier Vice-président du Conseil Départemental.

#### **Présents :**

. Vice-président(e)s :

M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER

. Autres Conseillers départementaux :

Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, M. Eric ELKOUBY, M. Nathalie ERNST, M. André ERBS, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, M. Sébastien ZAEGEL

. Administration :

Mme Delphine JOLY, directrice générale déléguée

M. Thierry PICHON, directeur de cabinet du président

M. Guillaume KLEINPETER, adjoint à la directrice générale déléguée, secrétaire général délégué à la coordination territoriale

Mme Bénédicte AUTIER, M. Emmanuel BASTIAN, Mme Estelle BURGUN, M. Marc EWALD, M. Mickaël NIESS, directeurs de mission

MM. Jean MUCKENSTURM, Boris SCHRUFFENEGGER, directeurs

M. Jean-Philippe CALI, collaborateur de la directrice générale déléguée

M. Emmanuel ABELA, collaborateur du cabinet du président

Mmes Claire BACHMANN, Sylviane BERNARDINI, Isabelle BURCKEL, Marie VACHEY, secrétariat de l'Assemblée

**Excusés :**

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
 M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
 Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
 Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY),  
 M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
 Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),  
 Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
 Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
 M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
 Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)

✧ **ANNONCES**

**M. FISCHER, président de séance** – Il fait part d'une pensée affectueuse pour la famille de Monsieur René Dubs, ancien maire d'Obernai et Conseiller Général.

Il remercie Delphine Joly et ses équipes pour les nouvelles prises de fonction et le nouvel organigramme qui se met en place au sein de la collectivité.

Il indique que M. Marcel BAUER doit quitter la séance rapidement.  
 En conséquence, les rapports qu'il présente seront examinés en début de séance.  
 Il s'agit des rapports N° CP/2019/199, 203 à 206.

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
 M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
 Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
 Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY),  
 M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
 Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),  
 Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
 Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
 M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
 Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)

Absents :

M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE,  
 Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Jean-Louis HOERLE,  
 Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, Mme Chantal JEANPERT, M. Serge OEHLER,  
 M. Marc SENE.

\*   \*  
\*

## ❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

**N° CP/2019/199 - 70000 - Aménagement du territoire**

### **Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté de la Communauté de Communes de LA VALLEE DE VILLE**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

#### **Concernant les déplacements et le réseau routier, la Commission Permanente :**

##### Dans le Rapport de présentation

Demande que les dispositions relatives aux reculs hors agglomération par rapport à l'axe des routes départementales, figurant dans la partie "Explications des choix" p. 111, soient complétées et corrigées conformément aux préconisations du Schéma routier départemental ;

##### Dans le Règlement

Demande que l'indication de recul par rapport à la RD 424 figurant au plan de zonage n° 11 soit cotée et prolongée dans la zone IAU et dans la partie hors agglomération de la zone IAUx ;

#### **Pour les Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles (OAP)**

Regrette que l'ordre de grandeur du nombre de logements envisagés ne soit pas indiqué, lequel aurait permis de mieux évaluer l'impact des projets sur le fonctionnement du réseau départemental ;

Suggère pour Maisonsgoutte – secteur 4, de déplacer la limite d'agglomération et d'envisager l'aménagement de l'entrée d'agglomération ;

Emet un avis réservé pour Neuve-Eglise – secteur 4, où la desserte proposée prévoit un nouveau carrefour sur la RD 697 ainsi que sur la RD 897, étant donné que la desserte proposée ne correspond pas aux discussions antérieures faisant valoir que le Département ne souhaite pas multiplier les points d'échanges et d'accès sur les RD hors agglomération, lesquelles ne sont pas d'une largeur suffisante pour accueillir des flux supplémentaires de PL dans de bonnes conditions de sécurité ;

Et demande de revoir l'aménagement de ce secteur pour ne créer qu'un seul accès, RD 897, à proximité de l'accès existant utilisé pour la scierie ;

Demande pour Thanvillé – secteur 1, de préciser les intentions d'accès.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),  
Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Absents :

*M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE,  
Mme Catherine GREIGERT, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Chantal JEANPERT,  
M. Serge OEHLER, M. Marc SENE.*

**N° CP/2019/203    -    70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de désignation de la Communauté de Communes  
de la BASSE-ZORN comme maître d'ouvrage unique pour  
l'aménagement d'une route départementale en  
agglomération**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de l'opération d'aménagement de route départementale en agglomération figurant dans le tableau joint en annexe à la présente délibération:

- de faire usage de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 en vue de désigner la Communauté de Communes de la Basse-Zorn pour le réaménagement de la rue de la République – RD 37 – dans l'agglomération de Hoerdt, comprenant la réalisation de la chaussée au nom et pour le compte du Département ;
- d'approuver les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de cette opération, suivant les termes de la convention-type adoptée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 janvier 2012 (CP/2012/54).

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu la convention particulière à conclure sur cette base entre le Département et la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, convention qui formalise ce transfert temporaire par le Département de la compétence de maître d'ouvrage de la chaussée.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/204 - 70510 - Modernisation du réseau routier

**Proposition de désignation du Département comme maître d'ouvrage unique pour l'aménagement d'une route départementale en agglomération - Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, dans le cadre de l'opération d'aménagement de route départementale en agglomération figurant dans le tableau annexé :

- de faire usage de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 en vue de désigner le Département comme maître d'ouvrage unique de l'aménagement du carrefour giratoire RD392-RD118, dans l'agglomération de Dinsheim, comprenant la réalisation de l'aménagement cyclable en périphérie du carrefour, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de Molsheim – Mutzig ;
- d'approuver les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations, suivant les termes de la convention-type adoptée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 janvier 2012 (CP/2012/54).

La Commission Permanente autorise par ailleurs son président à signer le moment venu la convention particulière à conclure sur cette base entre le Département et la collectivité concernée, convention qui formalise ce transfert temporaire par la Communauté de Commune de la compétence de maître d'ouvrage de l'aménagement cyclable.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),  
Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Absents :

*M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, Mme Catherine GRAEF-ECKERT,  
Mme Catherine GREIGERT, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Chantal JEANPERT,  
M. Serge OEHLER, M. Marc SENE*

**N° CP/2019/205 - 70530 - Entretien courant du réseau routier**

**Proposition d'approbation de conventions portant sur le partage et les modalités de la gestion, de l'entretien et de la surveillance du domaine public routier départemental à conclure entre le Département, les Communes de GRIES, WEITBRUCH, KURTZENHOUSE, BIETLENHEIM, GEUDERTHEIM, WEYERSHEIM et la Communauté de Communes de la Basse-Zorn**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes des projets de convention à conclure avec les communes de Gries, de Weitbruch, de Kurtzenhouse, de Bietlenheim, de Geudertheim, de Weyersheim et la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, dont les projets sont joints en annexe à la présente délibération, selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/619 du 5 septembre 2011 ;
- autorise son président à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),  
Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER).*

**N° CP/2019/206 - 71010 - Voirie nationale**

**Requalification de l'A35 et de l'axe RN4/A351 - Projet de convention pour les études techniques pré-opérationnelles de requalification de l'A35 dans l'agglomération strasbourgeoise (CPER 2015-2020) - Projet de Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement**

La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la participation financière supplémentaire du Département du Bas-Rhin à hauteur de 150 000 €TTC (soit 16,66% du coût prévisionnel des études pré-opérationnelles) pour l'opération de requalification A35 inscrite au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ;

- approuve le projet de convention particulière de financement d'études pré-opérationnelles relatives à la requalification de l'A35 à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Etat, l'Eurométropole de Strasbourg et la Région, annexé à la présente délibération ;
- approuve la participation du Département du Bas-Rhin au Projet Partenarial d'Aménagement "Réinventer les paysages autour des voies rapides métropolitaines strasbourgeoises" et le concours technique des services du Département pour les études pré-opérationnelles, étant entendu que la participation financière reste à déterminer par une délibération ultérieure ;
- approuve le projet de contrat de Projet Partenarial d'Aménagement "Réinventer les paysages autour des voies rapides métropolitaines strasbourgeoises" à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Etat, l'Eurométropole de Strasbourg et la Région, annexé à la présente délibération ;
- souhaite vivement que ces réflexions et projets soient largement partagés avec les partenaires allemands ;
- autorise son président à signer la convention et le contrat.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),  
Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Excusé : M. Marcel BAUER

**N° CP/2019/189 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires**

**Proposition d'attribution de subventions à l'Etoile Noire et au Team Strasbourg et approbation des termes des projets de convention à conclure avec ces derniers**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer aux clubs d'excellence sportive des subventions d'un montant total de 30 000 € selon la répartition suivante :
  - 10 000 € à l'Etoile Noire,
  - 20 000 € au Team Strasbourg ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Etoile Noire d'une part, et le Team Strasbourg d'autre part ;
- autorise son président à signer ces conventions dont les projets sont joints à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),  
Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Excusé : M. Marcel BAUER

Absente : Mme Catherine GRAEF-ECKERT

**N° CP/2019/190    -    61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale**

**Proposition d'approbation des termes d'un projet d'avenant portant sur le financement 2019 de l'Association pour la promotion de l'Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, pour les activités du Bureau Europe Grand Est (ex Bureau Alsace Europe)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'Association pour la promotion de l'Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne (APALCA), gestionnaire du Bureau Europe Grand Est (BEGE) à Bruxelles, une subvention d'un montant de 65 200 euros pour l'exercice 2019, qui sera versée selon les modalités suivantes :
  - 50% au cours du 1er semestre 2019,
  - 50% au cours de 2ème semestre 2019, au vu de l'état des dépenses provisoires et de l'estimation des dépenses prévisionnelles fournis par le BEGE ;
- approuve les termes de l'avenant financier n°1 à la convention-cadre de partenariat pour les activités du Bureau Europe Grand Est 2018-2019-2020 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'APALCA, joint en annexe à la présente délibération ;
- approuve les termes de la convention financière pour le financement 2019 des activités du Bureau Europe Grand Est à Bruxelles à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'APALCA, joint en annexe à la présente délibération ;



- autorise son président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et la convention financière précités.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/191 - 65510 - Fonds de solidarité communale**

**Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du Fonds de solidarité communale et du Fonds d'urgence et d'approbation des termes des projets de conventions financières**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide:

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 411 265,18 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;
- d'attribuer des subventions au titre du Fonds d'urgence aux Communes de Mothern et Eichhoffen, pour un montant total de 26 627,13 €, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;
- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et les Communes, figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser son président à signer les conventions à conclure avec les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),  
Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Excusé : M. Marcel BAUER

Absent : M. Jean-Philippe MAURER

**N° CP/2019/192 - 65520 - Fonds d'attractivité**

**Contrats Départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - proposition de développement d'une stratégie d'accueil destinée aux enfants et familles de la Communauté de communes du Ried de MARCKOLSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au projet partenarial de développement et de construction d'accueils périscolaires sur les Communes de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim, inscrits dans le cadre d'un projet de développement d'une stratégie enfance , famille à l'échelle intercommunale ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim et le Réseau d'Animation Intercommunal du Ried de Marckolsheim, joint en annexe à la présente délibération ;
- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de l'enfance, de la famille et de la jeunesse ;
- décide d'attribuer une subvention de 330 760 € à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour le projet d'équipement périscolaire sur le territoire de la Commune d'Elsenheim au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- décide d'attribuer une subvention de 333 140€ à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour le projet d'équipement périscolaire sur le territoire de la Commune de Bootzheim au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement des subventions, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise le président à signer les conventions précitées.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/193 - 65520 - Fonds d'attractivité**

**Contrats Départementaux - Proposition de soutien à la mise en place d'une stratégie enfance par la Communauté de Communes SAUER-PECHELBRONN et approbation d'un projet de convention partenariale**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, le projet d'attractivité et de développement de mise en place d'une stratégie petite enfance et enfance par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, co-construit avec le Département et qui s'inscrit dans les enjeux prioritaires "Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service au public" et "Faire de la culture un réel levier d'attractivité", afin d'impulser une nouvelle dynamique sur ce territoire en misant sur le développement d'une stratégie enfance, conformément à ce qui est détaillé à la convention jointe en annexe ;
- de dire que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Délégation Territoriale Nord, de la Mission Action Sociale de Proximité, de la Mission Enfance Famille et de la Mission Education, Sport et Jeunesse ;
- d'attribuer une subvention de 462 810 €, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn pour le projet de création d'un périscolaire à Woerth ;
- d'approuver les termes du projet de convention partenariale, pour la mise en place d'une stratégie enfance-famille par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, à conclure avec la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, les Communes de Lembach, Woerth, Merkwiller-Pechelbronn, Hegeney et Durrenbach ainsi que la FDMJC, et d'autoriser leur président à signer cette convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/194 - 65530 - Fonds d'innovation**

**Contrats Départementaux de développement territorial et humain : proposition d'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale aux Communautés de Communes de MOSSIG - VIGNOLE et du PAYS DE SAVERNE pour la réalisation d'une étude visant à développer le réseau d'itinéraires cyclables et l'usage du vélo**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, dans le cadre du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest, d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à hauteur d'un tiers du coût de l'étude restant à charge des Communautés de Communes et d'un montant maximal de 14 860 € TTC. Le montant de l'aide départementale sera versé à parts égales à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble (50 %) et à la Communauté de Communes du Pays de Saverne (50 %) ;
- approuve, les termes des projets de conventions afférentes à conclure entre le Département et les Communautés de Communes de la Mossig-Vignoble et du Pays de Saverne, annexés à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2019/195 - 70000 - Aménagement du territoire

**Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de HEILIGENBERG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable avec une réserve et une demande aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Heiligenberg qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant les secteurs hors agglomération classés en "Uhe", la Commission Permanente émet une réserve sur la poursuite de l'urbanisation que le PLU arrêté y prévoit, au regard de l'accentuation des problématiques de sécurisation qui découlera de l'augmentation du nombre des accès directs sur la RD 392 et du stationnement sur le domaine public.

Concernant le Règlement du PLU arrêté, en suite des recommandations figurant dans le Schéma routier départemental, la Commission Permanente demande que :

- le recul pour les habitations hors agglomération soit porté à 25 mètres par rapport à l'axe de la route départementale 392 pour les habitations hors agglomération ;
- le recul des constructions correspondant au statut de route express de la route départementale 1420 soit inscrit, à savoir 100 mètres de part et d'autre de l'axe.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),  
Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Excusé : M. Marcel BAUER

Absents : M. Yves LE TALLEC, M. Jean-Philippe MAURER

N° CP/2019/196 - 70000 - Aménagement du territoire

**Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté de la Communauté de Communes du PAYS DE BARR**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté de la Communauté de Communes du Pays de Barr qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

**Concernant le développement touristique, la Commission Permanente :**

Demande le classement en "NI", secteur de zone d'équipements de sports et de loisirs de plein air, du chalet du Hochfeld (commune du Hohwald) ;

Demande que la réalisation de pistes en enrobé à vocation de loisirs (pistes cyclables, pistes de biathlon) soit autorisée en zone "N, naturelle et forestière" à proximité du sous-secteur "NI1, destiné aux activités de biathlon".

Demande, afin de permettre la construction d'un futur bâtiment d'accueil en zone NI1, de revoir :

Dans les dispositions générales,

- les articles 5 et 9 dont les dispositions relatives à l'implantation altimétrique des constructions sont de nature à compromettre la réalisation du projet de bâtiment d'accueil du futur stade nordique ;
- articles 18 et 23 dont les dispositions relatives à l'écoulement des eaux pluviales ne sont pas adaptées au projet de stade nordique, ce, d'autant que le projet fera l'objet d'un dossier au titre de la Loi sur l'Eau et que l'ensemble des mesures seront prises pour minimiser l'effet du projet sur le libre "écoulement des eaux" ;
- article 20 dont les dispositions relatives au stationnement fermé ou couvert des vélos seront difficilement applicables et sans qu'elles apportent de réelle plus-value au projet de stade nordique en milieu naturel ;

dans le règlement de la zone N

- les dispositions de l'article 2, ou l'énoncé de la vocation du secteur NI1, de sorte que la construction du bâtiment d'accueil et les équipements nécessaires au stade de biathlon soient explicitement autorisés ;
- article 5, la limitation à 12 mètres qui pourrait s'avérer trop restrictive pour un équipement public ou d'intérêt général dédiés aux activités sportives et de loisirs ;
- article 6, la contrainte du niveau d'accès à la construction qui, cumulée au recul imposé par rapport aux voies et emprises publiques, contrarierait le projet d'un bâtiment situé à proximité de la RD 214 et de son aire de stationnement ;
- article 18, les dispositions relatives à l'écoulement des eaux pluviales (cf. les articles 18 et 23 des dispositions générales) ;

- article 22, les dispositions réglementaires qui imposent le raccordement au réseau public de distribution d'eau potable alors qu'il n'existe pas de réseau de ce type au Champ du Feu ; et concernant l'assainissement autonome, il y aurait lieu de préciser qu'il n'est pas autorisé au droit des périmètres de protection rapprochée de captage d'eau potable.

### **Concernant les déplacements et le réseau routier :**

#### Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Emet un avis réservé sur la diversification prévue des activités pour la plateforme de Dambach-la-Ville (p. 16), en raison du sous-dimensionnement des infrastructures d'accès qui seraient amenées à supporter un important trafic supplémentaire de véhicules légers.

#### Dans le Règlement,

Demande, pour répondre aux attendus de sécurité des usagers et de qualité de vie des riverains, que les reculs par rapport à l'axe des routes départementales hors agglomération soient réglementés conformément aux préconisations du Schéma routier départemental, à savoir :

- pour les RD de 2ème catégorie, un recul de 25 mètres pour les constructions d'habitation et un recul de 20 mètres pour les autres constructions ; sont concernées les RD 5, RD 422 et RD 1422 ;
- pour les RD de 3ème catégorie, un recul de 15 mètres pour toute construction.

En effet, si le règlement écrit (art. 6 alinéa 3, p. 18) stipule bien que "Toute construction doit respecter les marges de recul et les lignes de constructions portées au règlement graphique", il s'avère que les reculs dessinés ne correspondent pas toujours aux préconisations du Schéma routier départemental ;

Suggère, à ce titre, que le volet "Justification des choix" du Rapport de présentation (p. 151) les précise ;

Suggère, complémentirement, d'inscrire au règlement écrit ou graphique les reculs imposés par la Loi Barnier pour les Routes à Grande Circulation (RD 1422) ; en effet, les documents transmis ne contiennent pas d'éléments de justification permettant d'y déroger ;

Propose, par ailleurs, que la disposition du règlement (art. 6 alinéa 4), prévoyant qu'un recul de construction plus important que la ligne définie peut également être imposé pour des motifs de sécurité (amélioration de la visibilité notamment aux angles de rues), soit étendue hors agglomération ;

Attire l'attention sur la disposition de l'article 21 des zones A et N qui prévoit que "le nombre d'accès sur les RD est limité à un" ; en effet, compte tenu des constructions et des activités que ces zones peuvent accueillir, cette formulation ne prévient pas du risque de la multiplication d'accès "unique", susceptible de ce fait de ne plus garantir la sécurité des usagers.

Suggère, enfin, de reporter sur les plans du règlement graphique les reculs correspondant au classement sonore des infrastructures routières figurant dans l'Etat Initial de l'Environnement.

### **Pour les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),**

Suggère, pour l'OAP 9. BARR - Secteur "rue du Bitzen/chemin du Bodenweg", compte tenu de l'importante superficie et du nombre important de logements attendus et des conditions de visibilité et de sécurité à proximité d'un passage à niveau, de privilégier la desserte vers sud par le chemin du Bodenweg débouchant sur un carrefour aménagé ; Demande la suppression de l'accès vers la RD 1422 pour l'OAP 24. GOXWILLER - Secteur "rue des Bergers et des Champs" en raison des problèmes de sécurité qui se posent au débouché ;

Demande la suppression de l'accès nord via Viehweg sur la RD 35 pour l'OAP 26. ITTERSWILLER – Secteur "rue du Viehweg" en raison de la mauvaise visibilité, de la vitesse et de la situation hors agglomération, et suggère la desserte par le sud, côté cimetière.

### **Pour les emplacements réservés (ER),**

Demande la suppression des emplacements réservés suivants :

- ER BLI 04 pour l'aménagement des abords de la RD 35, les travaux ont été réalisés ;
- ER GOX 08 pour l'aménagement d'une piste cyclable, les travaux ont été réalisés ;
- ER MIT 12 pour l'aménagement d'un carrefour entre la RD 425 et la RD 62, les travaux ont été réalisés ;
- ER MIT 13 pour la création d'une piste cyclable le long de la RD 425, les travaux ont été réalisés sous la forme d'une bande cyclable de part et d'autre ;
- ER STO 03 pour l'aménagement d'une piste cyclable de Stotzheim à Kertzfeld, les travaux sont programmés.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Excusés :

*M. Marcel BAUER, Mme Laurence MULLER-BRONN*

Absents :

*M. Yves LE TALLEC, M. Jean-Philippe MAURER*

N° CP/2019/197 - 70000 - Aménagement du territoire

**Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté de la Communauté de Communes du PAYS DE HANAU**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté de la Communauté de Communes du Pays de HANAU qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

**Concernant les déplacements et le réseau routier, la Commission Permanente :**

Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

- demande que l'objectif "Assurer une liaison performante et sécurisée entre Saverne et Haguenau qui dessert le territoire sans traverser d'agglomération" (page 11) précise qu'il ne vise que le contournement de Dossenheim-sur-Zinsel.

Dans le Règlement :

- demande que, pour répondre aux attendus de sécurité des usagers et de qualité de vie des riverains, les reculs par rapport à l'axe des routes départementales hors agglomération soient réglementés conformément aux préconisations du Schéma routier départemental, à savoir :
  - pour les RD de 2ème catégorie, un recul de 25 m pour les constructions d'habitation et un recul de 20 m pour les autres constructions ; sont concernées les RD 133, RD 14, RD 7, RD 17, RD 919 et la RD 6 (uniquement entre la RD 133 et la RD 17),
  - pour les RD de 3ème catégorie, un recul de 15 m pour toute construction ; si ce recul est bien inscrit pour les zones A et N, d'autres zones sont concernées, notamment de nombreux secteurs IAU concernés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation ;

Pour les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

- regrette que les schémas et propositions de dessertes et d'accès n'aient pas pris en compte les remarques du Département relatif à la sécurité des accès sur le réseau départemental en et hors agglomération ;
- regrette que les emplacements réservés nécessaires à la mise en œuvre des accès proposés ne soient pas inscrits ;
- rappelle que la formulation non contraignante en ce qui concerne les déplacements doux : "Une liaison douce pourra être intégrée (...)" ou encore "La voirie secondaire ou en impasse pourra être organisée de manière partagée entre les différents usagers modes motorisés et modes doux" est contraire au code de l'environnement qui rend obligatoire le raccordement piétons/cycles pour les extensions urbaines ;
- informe, pour l'OAP 6 à Bouxwiller/Griesbach (p. 20), que ce secteur ne pourra être urbanisé qu'après la mise en service de l'aménagement routier (liaison Saverne/Bouxwiller) ; il conviendrait de le préciser et d'indiquer le recul de 25 mètres qui s'appliquera le long de la RD 133 ;



- attire l'attention, pour l'OAP 14 à Dossenheim (p. 48), et dans la perspective de la réalisation de la liaison Saverne / Bouxwiller, sur les flux supplémentaires au carrefour de la ZA ;
- recommande, pour l'OAP 16 à Ingwiller (p. 56), un débouché sur l'amorce de voirie a contrario de la desserte proposée qui pose un problème de faisabilité du carrefour sur la RD 919 à proximité de l'ouvrage SNCF ;
- recommande, pour l'OAP 23 à Neuwiller-lès-Saverne (p. 80), l'inscription d'un emplacement réservé pour la création du nouveau carrefour sur la RD 73 ;
- demande, pour l'OAP 25 à Obermodern-Zutzendorf (p. 87), l'inscription d'une contre-allée reliant le futur lotissement au parking actuel qui se situe en face du stade en vue de la création d'un giratoire d'entrée d'agglomération ; l'inscription d'un emplacement réservé aurait permis de préciser l'intention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/198 - 70000 - Aménagement du territoire**

**Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté de la Communauté de Communes du PAYS DE LA PETITE-PIERRE**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté de la Communauté de Communes du Pays de La Petite-Pierre qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département. Par ailleurs, elle formule les remarques suivantes :

**Concernant les déplacements et le réseau routier, la Commission Permanente :**

Dans le Règlement

Demande que, pour répondre aux attendus de sécurité des usagers et de qualité de vie des riverains, les reculs par rapport à l'axe des routes départementales hors agglomération soient réglementés conformément aux préconisations du Schéma routier départemental, à savoir :

- pour les RD de 2ème catégorie, un recul de 25 m pour les constructions d'habitation et un recul de 20 m pour les autres constructions ; sont concernées les RD 7, RD 9 et RD 919 ;
- pour les RD de 3ème catégorie, un recul de 15 m pour toute construction ; si ce recul est bien inscrit pour les zones A et N, d'autres zones sont concernées, notamment de nombreux secteurs IAU concernés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Pour les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Regrette que les schémas et propositions de dessertes et d'accès n'aient pas pris en compte les remarques du Départementales relatives à la sécurité des accès sur le réseau départemental en et hors agglomération ;

Regrette que les emplacements réservés nécessaires à la mise en œuvre des accès proposés ne soient pas inscrits ;

Rappelle que la formulation non contraignante en ce qui concerne les déplacements doux : "Une liaison douce pourra être intégrée (...)" ou encore "La voirie secondaire ou en impasse pourra être organisée de manière partagée entre les différents usagers modes motorisés et modes doux" est contraire au code de l'environnement qui rend obligatoire le raccordement piétons/cycles pour les extensions urbaines.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/200 - 70000 - Aménagement du territoire**

**Proposition d'avis du Département sur le projet de Règlement local de publicité de SAVERNE**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable aux dispositions du projet de Règlement local de publicité arrêté de Saverne.

Concernant le Règlement, s'appliquant à l'intérieur de la zone de publicité réglementée correspondant à l'agglomération de Saverne, la Commission Permanente suggère le déplacement du panneau d'agglomération situé sur la route départementale 421 (route de Dettwiller) pour tenir compte de l'urbanisation de la Zone d'Activités Intercommunale du Martelberg.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/201 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Opérations d'investissement réalisées sur le domaine public routier départemental par d'autres collectivités - Proposition d'approbation d'un projet de convention de financement de la TVA entre le Département et la Commune de ALTECKENDORF**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Alteckendorf, selon les modalités précisées dans l'annexe jointe à la présente délibération, et selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/825 du 7 novembre 2011 ;
- d'autoriser son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/202 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Travaux d'aménagement sur la RD183 (rue Principale) en traverse de PETERSBACH - Proposition d'avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour prendre en compte le dépassement du coût des travaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'augmenter de 20 510, 54 € TTC la part départementale des travaux de voirie initialement prévue dans la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage n°2017/065 conclue le 30 août 2017 entre la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre et le Département, à 96 389, 46 € TTC ;
- approuve les termes de l'avenant N°1 à cette convention à conclure entre le Département et la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/207 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation**

**Proposition d'attribution de subventions pour les classes de découverte et les visites au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération des subventions pour l'organisation de classes de découverte et les visites du Struthof et du Mémorial d'Alsace Moselle, pour un montant de 24 850,00 € aux collèges publics et de 7 961,00 € aux collèges privés.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/208 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Solution de restauration pour les élèves demi-pensionnaires des collèges Solignac, Lezay Marnezia et Stockfeld de STRASBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le principe de l'hébergement des élèves demi-pensionnaires de Solignac et de Lezay Marnezia par la demi-pension du collège Stockfeld de Strasbourg ;
- approuve les termes du projet de la convention d'hébergement à conclure entre le collège Stockfeld, le collège Lezay Marnezia, le collège Solignac et le Département ;
- approuve les termes du projet de convention de télérestauration liant le collège Stockfeld et le collège Sophie Germain en vue de la mise en place de cette solution de restauration mutualisée ;
- autorise son président à résilier la convention de télérestauration liant actuellement le collège Stockfeld au Lycée Jean Monnet ;
- autorise son président à signer ces conventions dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
M. Paul HEINTZ (ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie KOCHERT),  
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),  
Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Excusé : M. Marcel BAUER

Absents : M. Yves LE TALLEC, M. Jean-Philippe MAURER

**N° CP/2019/209   -   62510 - Création et diffusion culturelles**

**Expérimentation de valorisation des festivals d'envergure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide que, pour les exercices 2020 et 2021, l'attribution d'une subvention à l'association Quatre 4.0, à l'association Décibulles, à l'association Espace Rohan, et à l'association Relais Culturel de la Région de Haguenau, s'effectuera de la manière suivante : la participation départementale sera définie selon les éléments du bilan annuel du projet culturel et artistique, après le vote du budget prévisionnel du Département, et sous réserve des crédits inscrits au budget de chaque exercice ;
- approuve les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 à conclure entre le Département et l'association Quatre 4.0, l'association Décibulles, l'association Espace Rohan, et l'association Relais Culturel de la Région de Haguenau, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
M. Paul HEINTZ (ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie KOCHERT),  
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),  
Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Excusé : M. Marcel BAUER

Absents :

*Mme Catherine GRAEF-ECKERT, M. Yves LE TALLEC, M. Jean-Philippe MAURER*

**N° CP/2019/210    -    62510 - Création et diffusion culturelles**

**Proposition d'attribution de subvention dans le domaine de la création et de la diffusion culturelle**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer une subvention à l'ensemble vocal Allegro pour un montant de 1 500 €.

Le paiement de la subvention, soumise aux dispositions du règlement financier départemental, interviendra après que la délibération soit devenue exécutoire.

En outre, l'association devra produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation de l'action ou du projet.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/211    -    62520 - Enseignement et transmission artistiques**

**Proposition d'approbation des termes d'une convention de partenariat et de financement à conclure entre les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et l'Agence culturelle Grand Est et d'attribution d'une subvention pour l'année 2019**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'approuver le principe et les termes du projet de convention de partenariat et de financement à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin et de l'Agence culturelle du Grand Est (ACGE) pour l'année 2019 ;
- d'attribuer d'une subvention de 190 000 euros à l'ACGE pour l'année 2019 ;
- d'approuver les termes du projet de convention financière avec l'ACGE pour l'année 2019 ;
- d'autoriser son président à signer lesdites conventions.

Le versement de la subvention interviendra conformément aux modalités de paiement prévues dans la convention financière.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
M. Paul HEINTZ (ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie KOCHERT),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),  
Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Excusés :

*M. Marcel BAUER, Mme Martine JUNG*

Absents :

*M. Eric ELKOUBY, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, M. Yves LE TALLEC,  
M. Jean-Philippe MAURER*

**N° CP/2019/212    -    65010 - Soutien à la pratique sportive**

**Proposition d'attribution d'aide à la licence sportive et à la valorisation du bénévolat, aux centres équestres pour la pratique de l'équithérapie et à l'acquisition de matériel sportif pour l'enseignement de l'EPS - Proposition d'aide aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial et d'attribution de bourses aux espoirs sportifs - Proposition d'approbation des termes d'un projet de convention de partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Bas-Rhin (CDOS)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 113 536,95 € selon la répartition suivante :

- 40 557,50 € au titre du soutien à la pratique sportive des jeunes par l'aide à la licence et la valorisation du bénévolat pour la saison sportive 2017/2018, tel que détaillé en annexe ;
- 234 € au titre du soutien au centre équestre du Haras de Saint Pierre pour la pratique de l'équithérapie des jeunes en situation de handicap, tel que détaillé en annexe ;
- 42 545,45 € au titre du soutien à l'acquisition de matériel sportif par les collègues pour l'enseignement de l'EPS tel que détaillé en annexe. Les subventions supérieures à 5 000 € seront versées selon les modalités suivantes : 60 % dès la notification de l'aide et 40 % sur présentation des factures d'acquisition du matériel concerné.
- 26 000 € au titre du soutien aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial. Les bénéficiaires figurent dans le tableau joint à la présente délibération;
- 4 200 € au titre de la bourse aux espoirs sportifs. Les bénéficiaires figurent dans le tableau joint à la présente délibération.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Etat et le Comité Départemental Olympique et Sportif du Bas-Rhin pour trois ans et autorise son Président à signer cette convention dont le projet est joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/213 - 21010 - Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile**

**Proposition d'évolution du règlement départemental d'aide sociale (RDAS) sur l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'adopter les évolutions au Règlement départemental d'aide sociale ;
- d'approuver les propositions de mises à jour ci-jointes, portant sur le titre 2 Prestation aux personnes âgées de la partie III du règlement départemental d'aide sociale (RDAS), des articles 321.2 à 321.33 relatifs à l'allocation personnalisée d'autonomie.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
M. Paul HEINTZ (ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie KOCHERT),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),  
Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Excusés :

*M. Marcel BAUER, Mme Martine JUNG*

Absents :

*M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Catherine GRAEF-ECKERT,  
M. Yves LE TALLEC, M. Serge OEHLER*

**N° CP/2019/214 - 23040 - Conférence des financeurs**

**Proposition d'attribution de subventions et d'approbation du modèle de convention financière à conclure dans le cadre de la Conférence des Financeurs**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide, suite à l'accord sur le plan d'action 2019 par la Conférence des Financeurs réunie le 28 mars 2019 :

- d'approuver le plan d'actions 2019 validé par la Conférence des Financeurs le 28 mars 2019 et joint en annexe 1 ;
- d'approuver les plans de financement des projets contenus dans ce plan d'actions ;
- d'approuver l'attribution des subventions par le Département, gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs, pour un montant total de 1 401 827 euros ;
- d'approuver les termes du projet de modèle de convention, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et les porteurs de projets (annexe 2) ;
- d'approuver les termes du projet de modèle de convention, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et les résidences autonomie (annexe 3) ;
- d'autoriser son président à signer chacune des conventions à intervenir.

Adopté à l'unanimité



**N° CP/2019/215 - 26010 - Actions spécifiques dépendance personnes handicapées**

**Approbation des termes d'un projet d'accord cadre régional pour l'insertion des travailleurs handicapés en Grand Est**

La Commission permanente du Conseil Départemental, statuant sur proposition de son président :

- décide d'approuver les termes du projet d'accord-cadre régional pour l'insertion des travailleurs handicapés en Grand-Est pour la période 2019-2020, joint en annexe à la présente délibération ;
- décide d'autoriser son président à signer cet accord-cadre.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/216 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH- Proposition d'attribution de subvention départementale pour l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie sur le territoire de l'EUROMETROPOLE de STRASBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 36 032,41 € à HABITATION MODERNE pour l'adaptation de 18 logements situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, conformément au tableau joint en annexe.

Elle approuve, par ailleurs, les termes de la convention d'attribution de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux annexée à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/217 - 31020 - Insertion sociale**

**Proposition d'un projet de convention de partenariat entre le Département et l'association Emmaüs HAGUENAU**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention partenariale jointe en annexe, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Association Emmaüs HAGUENAU ;
- autorise son président à signer la convention partenariale ;
- charge son président de mettre en œuvre ce dispositif.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Excusés :

*M. Marcel BAUER, M. Paul HEINTZ, Mme Martine JUNG, Mme Frédérique MOZZICONACCI*

Absents :

*M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Yves LE TALLEC,  
M. Philippe MEYER, M. Serge OEHLER*

**N° CP/2019/218 - 31030 - Insertion professionnelle**

**Proposition d'approbation d'un projet de convention à conclure entre la Fédération Française du Bâtiment du Bas-Rhin, DIRECCTE, Pôle Emploi, La Direction Académique des Services de L'Éducation Nationale , la Région et le Département du Bas-Rhin pour répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises du bâtiment dans le cadre de l'opération 15 000 bâtisseurs**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention à conclure entre la Fédération Française du Bâtiment du Bas-Rhin, Pôle Emploi, la DIRECCTE, la Région, la Direction Académique des Services de L'Éducation Nationale et le Département, ci-joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ce projet de convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/219 - 33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés**

**PDALHPD - Proposition d'attribution d'une subvention à l'association AVA Habitat et Nomadisme au profit des projets d'amélioration de l'habitat de deux familles très défavorisées résidant à ECKWERSHEIM et MUHLBACH-SUR-BRUCHE**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'association AVA Habitat et nomadisme une subvention d'un montant maximal de 12 011,48 € (représentant 60 % du montant TTC des travaux) pour permettre la réalisation de deux opérations d'amélioration de l'habitat pour deux ménages très défavorisés résidant à Eckwersheim et Muhlbach-sur-Bruche ;

- approuve les termes du projet de convention financière annexé à la présente délibération;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Excusés :

*M. Marcel BAUER, M. Paul HEINTZ, Mme Martine JUNG,  
Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Laurence MULLER-BRONN*

Absents :

*M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Stéphanie KOCHERT,  
M. Yves LE TALLEC, M. Philippe MEYER, M. Serge OEHLER*

**N° CP/2019/220 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH-Proposition d'attribution d'agrément pour deux opérations financées en prêt social de location-accession (PSLA), au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, à ROSHEIM et à HAGUENAU**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- décide d'attribuer un agrément à AMELOGIS pour la construction de 2 logements individuels en location-accession, situés allée du Rittergass, à Rosheim ;
- d'attribuer un agrément à AMELOGIS pour la construction de 5 logements collectifs en location-accession, situés route de Weitbruch à Haguenau ;
- approuve les termes des projets de conventions annexés à la présente délibération, à conclure entre le Département et AMELOGIS pour l'agrément en vue de la construction, au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et AMELOGIS dans le cadre d'opérations de location-accession ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Excusés :

*M. Marcel BAUER, M. Paul HEINTZ, Mme Martine JUNG, Mme Frédérique MOZZICONACCI*

Absents :

*M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Yves LE TALLEC,  
M. Philippe MEYER, M. Serge OEHLER*

**N° CP/2019/221 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'approbation d'un projet de convention d'objectifs et de moyens entre le Département et CDC Habitat social pour la mise en œuvre de la nouvelle politique départementale de l'habitat**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la période 2018-2020, entre le Département et CDC habitat social, venant aux droits des organismes qu'il a fusionnés, pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ;
- autorise son président à signer cette convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/222 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH**

**PDH-Information à la Commission Permanente sur le Programme d'actions 2019 pour l'amélioration de l'habitat privé**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend acte du programme d'actions 2019 pour l'amélioration de l'habitat privé sur le territoire départemental en dehors de celui de l'Eurométropole de Strasbourg conformément au document annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/223 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH**

**PDH - Proposition d'attribution d'aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 171 388,68 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat privé.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Excusés :

*M. Marcel BAUER, M. Paul HEINTZ, Mme Martine JUNG,  
Mme Frédérique MOZZICONACCI, M. Etienne WOLF*

Absents :

*M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Stéphanie KOCHERT,  
M. Yves LE TALLEC, M. Philippe MEYER, M. Serge OEHLER*

**N° CP/2019/224 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH**

**PDH - Proposition de mise en place d'une convention de partenariat avec la Commune de DORLISHEIM et PROCIVIS Alsace pour la mise en œuvre du Programme d'intérêt général Rénov'Habitat 67**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président :

- décide de mettre en place un partenariat entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Dorlisheim et PROCIVIS Alsace pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat 2019/2020, joint en annexe, et définissant les modalités du partenariat à conclure pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 sur le territoire sur la Commune de Dorlisheim ;

- autorise son président à signer cette convention, dont le projet est joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Excusés :

*M. Marcel BAUER, M. Paul HEINTZ, Mme Martine JUNG, Mme Frédérique MOZZICONACCI*

Absents :

*M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Yves LE TALLEC,  
M. Philippe MEYER, M. Serge OEHLER*

**N° CP/2019/225 - 73040 - Autres opérations pour l'aide à la pierre**

**PDALHPD -Dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non-décent (DDELIND) - Proposition de reconduction de trois projets de conventions de partenariat à conclure respectivement avec la Confédération Nationale du Logement (CNL), l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles (UDCSF) et l'association AVA Habitat et Nomadisme pour l'accompagnement des ménages occupant un logement non-décent**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes pour le renouvellement d'une action d'accompagnement des ménages dans le cadre du dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non-décent (DDELIND) pour l'année 2019 :

- une subvention forfaitaire de 6 840 € à la fédération du Bas-Rhin de la Confédération Nationale du Logement pour une intervention auprès des propriétaires des logements occupés par un locataire dont le logement se trouve en situation avérée de non-décence ;
- une subvention forfaitaire de 6 840 € à l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles auprès des propriétaires des logements occupés par un locataire dont le logement se trouve en situation avérée de non-décence ;
- une subvention de 6 000 € à l'association AVA habitat et nomadisme pour la réalisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour des propriétaires occupants très défavorisés pour accompagner la sortie de leur logement de la situation de non-décence ou d'infraction au règlement sanitaire départemental.

Elle approuve, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des projets de conventions d'attribution à conclure entre le Département et, respectivement, la fédération du Bas-Rhin de la confédération nationale du logement, l'union départementale de la confédération syndicale des familles et l'association AVA habitat et nomadisme, tels que présentés en document joint à la présente délibération et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/226 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de régularisation foncière de la RD 28 à GOERSDORF**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de l'acquisition de la parcelle, située à Goersdorf et cadastrée en section 24 n°369/308 de 4,16 ares ;
- que la transaction s'effectuera sur la base d'un prix de 150,00 € l'are, soit un coût total de 624,00 € ;
- que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette acquisition, le Président du Conseil Départemental étant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/227 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de régularisation foncière de la RD 608 à MARCKOLSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- du transfert au Département du Bas-Rhin de la parcelle située à Marckolsheim et cadastrée en section 49 n° 338/45 de 3,57 ares ;
- que ce transfert s'opèrera à l'Euro symbolique, sans versement de prix ;
- que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à ce transfert, le Président du Conseil Départemental étant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/228 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de régularisation foncière de la RD 208 à OHNENHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de l'acquisition, auprès des propriétaires privés et de la commune d'Ohnenheim, des parcelles, situées à Ohnenheim et cadastrées en section 1 n° 182/33 de 2,14 ares, n° 184/34 de 0,79 are, n°193/35 de 0,17 are, n° 198/37 de 0,06 are et section 38 n° 227 de 0,20 are, n° 246/228 de 0,23 are, n° 250/228 de 1,37 are et n° 275/226 de 0,01 are ;
- que ces transactions s'effectueront sur la base d'un prix de 150,00 € l'are auprès des propriétaires privés, pour un total de 250 euros, et à l'Euro symbolique auprès de la commune d'Ohnenheim ;
- que les actes seront passés en la forme administrative ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire des actes afférents à cette acquisition, le Président du Conseil Départemental étant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/229 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de cession de terrain liée au projet d'aménagement de la RD 52 entre NIEDERROEDERN et SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide:

- de la vente de la parcelle située à Schaffhouse-Près-Seltz, cadastrée sous-section 7 n°68 de 19,64 ares au prix total de 1 099,84 € ;
- de la vente de la parcelle située à Schaffhouse-Près-Seltz, cadastrée sous-section 6 n°261/33 de 10,32 ares au prix total de 577,92 € ;
- de la vente de la parcelle située à Schaffhouse-Près-Seltz, cadastrée sous-section 6 n°409/31 de 9,64 ares au prix total de 539,84 € ;
- que les actes seront passés en la forme administrative ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire des actes afférents à ces transactions, le président du Conseil Départemental étant authentificateur.

Adopté à l'unanimité



**N° CP/2019/230 - 04025 - Emploi**

**Propositions de mise à jour de la convention du 18 mai 2018 portant mise à disposition de personnel du Département auprès du groupement d'intérêt public " Maison Départementale des Personnes Handicapées" et de mise à disposition de sept fonctionnaires du Département avec effet du 1er juillet 2019**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la mise à jour de la convention du 18 mai 2018 portant mise à disposition de 60 agents du Département auprès du GIP MDPH, et autorise son président à signer l'avenant n°1 à cette convention joint en annexe à la présente délibération ;
- décide de la mise à disposition de sept fonctionnaires supplémentaires du Département auprès du GIP MDPH à compter du 1er juillet 2019, pour une période de trois ans renouvelable ;
- approuve les termes du projet de convention collective de mise à disposition de ces sept fonctionnaires auprès du GIP MDPH à compter du 1er juillet 2019, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/231 - 04025 - Emploi**

**Proposition de mise à disposition d'un agent du Département auprès du Groupement européen de coopération territoriale Eurodistrict PAMINA et approbation des termes du projet de convention correspondant**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver les termes du projet de convention, joint en annexe à la présente délibération, et qui précise les modalités de mise à disposition d'un agent du Département pour une quotité de travail de 100%, pour la période du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2020 ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),  
Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Excusés :

*M. Marcel BAUER, M. Paul HEINTZ, Mme Martine JUNG*

Absents :

*M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Stéphanie KOCHERT,  
M. Yves LE TALLEC, M. Serge OEHLER*

**N° CP/2019/232    -    00000 - Administration générale**

**Dépôt de marques relatives au Département du Bas-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'autoriser le dépôt de la marque française relative au signe distinctif utilisé par le Département du Bas-Rhin décrit en annexe ;
- d'autoriser son président à accomplir et signer tous les actes nécessaires au dépôt de cette marque.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/233    -    00000 - Administration générale**

**Proposition de mise en vente de différents véhicules et matériels du Service du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide le retour d'affectation des biens figurant en annexe 1 du budget du SPVBR vers le budget principal ;
- constate la désaffectation des véhicules et matériels du domaine public figurant dans l'annexe 2 jointe à la présente délibération et prononce leur déclassement ;
- approuve le principe de l'aliénation par le biais de France Domaine des véhicules et matériels du Département figurant en annexe 2 ;

- décide de transférer le produit de la vente des véhicules mis en affectation au SPVBR sous forme d'une subvention de fonctionnement du budget principal au budget du SPVBR ;
- approuve la remise en vente soit par le biais de France Domaine, soit par le biais d'une vente aux enchères publique sur internet, soit par toute autre procédure de mise en vente, des matériels et véhicules non vendus à l'issue de la première mise en vente via France Domaine.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

*Mme Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON),  
M. Frédéric BIERRY (ayant donné pouvoir à M. Bernard FISCHER),  
Mme Françoise BUFFET (ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF),  
M. Paul HEINTZ (ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie KOCHERT),  
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF),  
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER),  
Mme Laurence MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHULTZ),  
Mme Nicole THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL),  
M. Etienne WOLF (ayant donné pouvoir à M. André ERBS),  
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)*

Excusés :

*M. Marcel BAUER, Mme Martine JUNG*

Absents :

*M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, M. Yves LE TALLEC, M. Serge OEHLER*

**N° CP/2019/234 - 00000 - Administration générale**

**Proposition de mise en vente de différents matériels du Parc  
Départemental d'ERSTEIN**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- constate la désaffectation des matériels du domaine public figurant dans le tableau annexé et prononce leur déclassement ;
- décide de la mise en vente, par le budget annexe du Parc Départemental d'Erstein, de ces matériels, et par l'intermédiaire de France Domaine.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/235 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires**

**Proposition d'attribution d'une subvention à la Maison des Associations de STRASBOURG pour l'organisation de la "Rentrée des Associations 2019"**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 2 000 € pour l'organisation de la manifestation "Rentrée des associations" de l'année 2019, à verser en une seule fois, à la Maison des Associations de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/236 - 60520 - Subventions diverses**

**Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie locale**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie locale, d'attribuer des subventions d'un montant total de 29 848 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- Dotations cantonales : 25 548 € ;
- Enveloppe départementale : 4 300 €.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/237 - 00000 - Administration générale**

**Propositions de désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'annuler certaines décisions prises précédemment conformément au tableau joint à la présente délibération ;
- de désigner M. BAUER pour siéger au sein du comité de pilotage de GéoGrandEst.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2019/238 - 05020 - Frais de mission et de déplacements**

**Proposition de participation de deux conseillers départementaux aux Assises de l'Enfance / Mandat spécial**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le déplacement en avion et en train de M. Frédéric BIERRY, Président, et de M. Philippe MEYER, Vice-Président en charge de la thématique Enfance, Famille, Education ;

- décide dans l'intérêt du Département, de leur confier un mandat spécial.

Elle décide en outre la prise en charge par le Département de l'intégralité des frais générés par ce déplacement, dans la limite du budget maximum imparti, estimé à 1 900 € TTC (frais d'inscription, transport en train et en avion, les transports urbains, parking, hébergement et repas).

Elle décide également de rembourser les frais supplémentaires qui seraient engagés le cas échéant par les participants, selon les dispositions en vigueur.

Adopté à l'unanimité

#### ✧ **DIVERS**

- **Rapport N° CP/2019/190** : *Coopération transfrontalière, européenne et internationale - Proposition d'approbation des termes d'un projet d'avenant portant sur le financement 2019 de l'Association pour la promotion de l'Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, pour les activités du Bureau Europe Grand Est (ex Bureau Alsace Europe)*

M. Rémi Bertrand, membre titulaire, représentant le Président au Comité politique, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/193** : *Fonds d'attractivité - Contrats Départementaux - Proposition de soutien à la mise en place d'une stratégie enfance par la Communauté de Communes SAUER-PECHELBRONN et approbation d'un projet de convention partenariale*

Mme Nathalie Marajo-Guthmuller, adjointe au maire de la Commune de Woerth, en charge des affaires culturelles et éducatives, de l'intergénérationnel et de la communication, ainsi que M. Philippe Meyer, membre du Conseil d'administration de la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture, ne prennent pas part aux débats ni au note de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/206** : *Voirie nationale Requalification de l'A35 et de l'axe RN4/A351 Projet de convention pour les études techniques pré-opérationnelles de requalification de l'A35 dans l'agglomération strasbourgeoise (CPER 2015-2020) - Projet de Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement*

M. Marcel BAUER confirme à Mme Françoise PFERSDORFF que les différents partenaires ont sollicité les fonds européens.

- **Rapport N° CP/2019/209** : *Création et diffusion culturelles - Expérimentation de valorisation des festivals d'envergure*

Mme Suzanne KEMPF prend la parole pour indiquer qu'une exposition a lieu en ce moment à la Bibliothèque Nationale Universitaire concernant notamment les livres d'aventures ("Hors du monde : la carte et l'imaginaire").

M Serge OEHLER interroge le président sur la définition des critères de subventionnement pour les festivals.

M Philippe MEYER répond que le présent rapport constitue une décision concernant 4 festivals emblématiques et qui se déroulent sur 4 territoires différents. Cela ne remet pas en cause le soutien apporté aux autres festivals.

- **Rapport N° CP/2019/211** : *Enseignement et transmission artistiques - Proposition d'approbation des termes d'une convention de partenariat et de financement à conclure entre les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et l'Agence culturelle Grand Est et d'attribution d'une subvention pour l'année 2019*

M. Philippe Meyer, vice-président administrateur et membre du bureau de l'Agence culturelle Grand Est, ainsi que M. Marcel Bauer, membre du Conseil d'administration de ce même organisme, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/213** : *Proposition d'évolution du règlement départemental d'aide sociale (RDAS) sur l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile*

Mme Suzanne KEMPF formule deux remarques sur la prise en compte des publics fragiles lors de leur accueil et sur les conditions de nationalité pour l'octroi des aides.

M. Bernard FISCHER apporte des précisions en réponse.

- **Rapport N° CP/2019/220** : *Délégation des aides à la pierre pour le logement social PDH - Proposition d'approbation d'un projet de convention d'objectifs et de moyens entre le Département et CDC Habitat social pour la mise en œuvre de la nouvelle politique départementale de l'habitat*

M. Denis Schultz, président de AMELOGIS ainsi que M. Thierry Carbiener, membre du Conseil d'administration de ce même organisme, ne prennent pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/224** : *Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH - PDH - Proposition de mise en place d'une convention de partenariat avec la Commune de DORLISHEIM et PROCIVIS Alsace pour la mise en œuvre du Programme d'intérêt général Rénov'Habitat 67*

M. Sébastien Zaegel, membre du Conseil d'administration de PROCIVIS Alsace, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/231** : *Emploi - Proposition de mise à disposition d'un agent du Département auprès du Groupement européen de coopération territoriale Eurodistrict PAMINA et approbation des termes du projet de convention correspondant*

M. Rémi Bertrand, président du GECT PAMINA, ainsi que Mme Stéphanie Kochert et M. Etienne Wolf, membres du bureau de ce même organisme, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/233** : *Administration générale - Proposition de mise en vente de différents véhicules et matériels du Service du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans*

Mme Françoise BUFFET demande, au sujet de la qualité de l'air et environnementale, quelle est la politique du Département pour le changement de ses véhicules.

M. Bernard FISCHER répond qu'il y a eu un échange sur la prise en compte des normes environnementales des véhicules du Département, essentiellement sur les utilitaires.

- **Rapport N° CP/2019/235** : *Soutien à l'attractivité des territoires - Proposition d'attribution d'une subvention à la Maison des Associations de STRASBOURG pour l'organisation de la "Rentrée des Associations 2019"*

M. Mathieu Cahn, membre du bureau de la Maison des Association, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/237** : *Administration générale - Propositions de désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes*

M. Marcel Bauer, Conseiller départemental concerné par les désignations, ne prend pas part aux débats ni au vote de ce rapport.

\*  
\* \*

✧ **CALENDRIER**

La prochaine réunion de la **Commission Permanente** aura lieu le **lundi 8 juillet 2019 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

Le Conseil Départemental se réunira en **séance plénière** le **lundi 24 juin 2019 à 9 H** à l'Hôtel du Département à Strasbourg.

\*  
\* \*

La séance est levée à 11 H 34.

Le Président,  
Pour le Président,  
Le président de séance,



Bernard FISCHER

### CONSULTATION DES ACTES

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet [www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)>rubrique "Le Conseil Départemental".